

## C'EST QUOI LES NAO ?

Ce sont les Négociations Annuelles Obligatoires en entreprise, elles sont définies par l'article L. 2242-13 :

« Chaque année l'employeur doit engager une négociation sur  
la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise. »

## COMMENT SE PASSENT LES NÉGOS ?

- ✓ Les négociations ont lieu entre les syndicats représentatifs de l'entreprise et la direction.
- ✓ Chaque syndicat envoie une délégation aux négociations, cette délégation peut être composée de membres du syndicat et d'autres salariés de l'entreprise (élus ou non). **SUD étant le seul syndicat représentatif de l'entreprise, nous avons le droit à une délégation de 4 personnes par réunions.**
- ✓ Lors de la première réunion sont discutés le calendrier et le lieu des réunions, ainsi que les documents remis aux délégations syndicales.

**Pour Bodet Time & Sport, cette 1ère réunion aura lieu le jeudi 6 mars 2025 à 10h au Cormier.**

## COMMENT ON PRÉPARE LES NÉGOS ?

### 1) On recueille vos demandes !

- ✓ Remplissez le questionnaire au dos de cette feuille et remettez-le à un de nos représentants :

Jeanne BELLANGER	Électronique	Florent CARIOU	Test
Vincent BOURSEUL	Métallerie	Freddy PROVOST	Expéditions

- ✓ Ou renvoyez-le par mail à : [bodet@sudindustrie49.org](mailto:bodet@sudindustrie49.org)

### 2) On en discute tous ensemble avant d'aller négocier !

- ✓ Les retours du questionnaire seront présentés lors d'une Assemblée Générale du personnel.
- ✓ Nous déciderons ensemble des revendications que vous souhaitez mettre en avant.
- ✓ Nous présenterons également :
  - ✓ Les estimations de résultats de l'entreprise en 2024.
  - ✓ Les estimations des montants de primes de Participation et d'Intéressement au titre de 2024.

**Assemblée Générale des salariés Bodet Time & Sport**

**Mardi 25 février 2025 à 16h**

**Vous souhaitez en savoir plus ? Vous souhaitez participer aux négociations ?**

**Contactez directement vos élus ou envoyez-nous un mail.**

